



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Paul
Bureau de la réglementation
et de la police administrative**

Annexe 2

Saint-Paul , le

Affaire suivie par : Pôle police administrative
pref-professions-reglementees-route@reunion.pref.gouv.fr

ATTESTATION DE MISE EN CIRCULATION D'UN VEHICULE TAXI

Le sous-préfet de Saint-Paul atteste que :

Nom :

Nom d'époux(se) :

Prénoms :

Agissant en qualité de gérant de l'entreprise :

Titulaire de l'autorisation de stationnement n°

Locataire-gérant de l'autorisation de stationnement n°

délivrée par la commune de

est autorisé à utiliser le véhicule taxi de la marqueimmatriculé
afin d'exploiter l'autorisation de stationnement précitée.

Ce véhicule remplace le véhicule de la marqueimmatriculé

ATTESTATION A CONSERVER DANS LE VEHICULE TAXI

Pour le sous-préfet de Saint-Paul,
La chef de bureau

Alexandra SCHMITT